

# LA LOI DE SAUVEGARDE DES ENTREPRISES

DU 26 JUILLET 2005 SUR LE RECOUVREMENT DES CREANCES FINANCIERES

## Public

Collaborateurs des services contentieux

## Animation

Sabine HUTTLINGER

Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique de la branche entreprise d'une société financière

## Contenu du programme

### I - La conciliation

- . L'accord amiable et ses effets
- . La résolution de l'accord – privilège d'argent frais

### II - La sauvegarde

- . Le comité des créanciers
- . La déclaration de créance et le relevé de forclusion
- . La suspension des poursuites individuelles
- . Règlement des créances antérieures et postérieures au jugement d'ouverture
- . Le plan de sauvegarde

### III - Le redressement judiciaire

- . Conditions d'ouverture et similitudes avec la sauvegarde
- . Les nullités de la période suspecte

### IV - La liquidation judiciaire

- . La procédure simplifiée
- . La cession d'actifs
- . La clôture des opérations de liquidation

## Objectifs et méthode

Comprendre et intégrer de manière concrète les nouvelles dispositions législatives et réglementaires par comparaison avec l'ancien système – Support pratique laissé à la fin du stage

## Durée et tarif

1 jour

1ère session : 25 mars 2010

2ème session : 23 novembre 2010

900 € HT (par personne) – hors frais de repas 16 € HT